

Métropole européenne de Lille

Siège - bâtiment Biotope



- ✓ 17 % des salariés utilisent le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et professionnels.
- ✓ Principales actions engagées :
 - parking vélo de 200 places,
 - casiers, vestiaires et services pour les cyclistes,
 - des "espaces services" permettant d'emprunter un vélo électrique pour les déplacements professionnels,
 - mise en place du Forfait Mobilités Durables,
 - participation active au "Challenge Mai à vélo" et au "Challenge de la Mobilité Hauts-de-France".



« La labellisation est venue récompenser les actions pro-vélo engagées depuis plusieurs années, affirmant notre engagement pour une mobilité durable et une meilleure qualité de vie pour les agents. »

Franck Marcuzzo, référent vélo

Animer une politique de mobilité, c'est aussi faire preuve d'exemplarité. C'est le parti pris de la Métropole européenne de Lille (MEL), engagée dans une démarche de Plan de Mobilité Employeur (ex-PDA) depuis plus de dix ans. Lors du déménagement de son siège, la MEL a ainsi pu donner une nouvelle dimension à cet engagement grâce notamment à la création d'un parking vélo de 200 places, mais également « d'espaces-services ». « Notre objectif avec les espaces services est de rendre la mobilité douce accessible et pratique pour tous nos agents. En leur offrant la possibilité d'emprunter facilement un vélo électrique pour leurs déplacements professionnels, nous encourageons activement un changement positif dans leurs habitudes de mobilité », commente Franck Marcuzzo, agent technique polyvalent de la MEL et référent vélo, impliqué dans la mise en place et la gestion de ces espaces.

Parmi les 1200 agents du siège, 17 % d'entre eux utilisent ainsi aujourd'hui le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et professionnels. La labellisation Or Employeur Pro-Vélo est venue récompenser ces efforts, une distinction aujourd'hui mise en avant sur les offres d'emploi de la Métropole.



Cette labellisation s'inscrit dans une démarche plus globale en faveur de la mobilité à vélo sur les plus de 50 sites de la métropole. « L'agent en charge de la concertation sur le domaine public n'a pas le permis voiture : il utilise un vélo cargo pour transporter le matériel de stand nécessaire à son activité. Le permis voiture n'est plus une fin en soi », illustre Alexis Dubois, chef de service. « Par ailleurs, nous essayons de remplacer la voiture par des vélos et des triporteurs pour les trajets internes sur nos sites étendus. De même, sur certains sites, les agents d'entretien sont équipés de vélos pour accomplir leurs missions quotidiennes ».

Et demain ? La MEL envisage de faire labelliser un second siège administratif et un de ses centres techniques, représentant ensemble plus de 750 postes de travail. Ces trois sites permettraient de couvrir entre 40 et 45 % des effectifs de la Métropole, marquant un pas significatif vers une mobilité urbaine active et décarbonée.